

Sécurité et surveillance

Bienvenue à la Banque nationale de Belgique



Instructions de sécurité à l'attention de nos visiteurs

Règles valables jusqu'au 31.12.2020

Cette brochure concerne les instructions de sécurité en vigueur à la Banque nationale de Belgique. Gardez ce document avec vous.

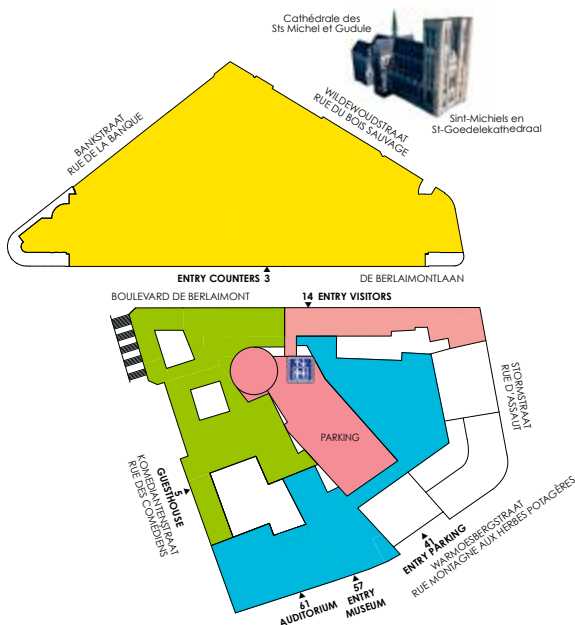
Numéros de téléphone utiles



NUMÉRO DE SECOURS: **24 00** (02/221 24 00)
(assistance médicale, incendie, ...)

Problèmes techniques: **27 27** (02/221 27 27)

Problèmes de sécurité: **45 15** (02/221 45 15)



Règles générales de sécurité

1. Le port de chaussures de sécurité est obligatoire dans les zones de production signalées par un pictogramme (par exemple, l'Imprimerie) et dans les zones où l'on manipule des charges.
2. Lors de la visite d'endroits potentiellement dangereux, vous devez porter les moyens de protection adéquats mis à votre disposition (lunettes de sécurité, casques de protection pour les oreilles, ...).



3. L'interdiction de fumer est en vigueur dans tous les bâtiments de la BNB, sauf dans les cabines fumeurs prévues à cet effet.



Si vous êtes prestataire de service ou effectuez des travaux

1. Avant de vous mettre au travail dans nos bâtiments, votre employeur vous a donné les informations nécessaires relatives aux règles de sécurité à suivre. Celles-ci sont reprises dans le cahier des charges et dans le contrat établi avec la BNB.
2. Si vous ne les connaissez pas, demandez-les à votre employeur. Il s'agit d'une condition indispensable pour commencer vos travaux à la BNB.
3. En cas de besoin, adressez-vous à votre personne de contact de la BNB.

Règles générales en ce qui concerne la sécurité

1. Chaque badge ou passe-visiteur est personnel et doit être porté de manière apparente. Il doit être restitué lorsque l'on quitte la Banque. Vous recevez donc un nouveau badge ou passe-visiteur chaque fois que vous vous présentez.
2. Un collaborateur de la Banque vient chercher les visiteurs à l'accueil et les accompagne durant leur présence dans nos bâtiments.
3. La confidentialité doit être strictement respectée en ce qui concerne toute information que vous recevez ou ce que vous constatez pendant votre visite dans la Banque.
4. Il est interdit de prendre des photos ou de filmer à l'intérieur des locaux.
5. Aucun matériel ni outil ne peut être emporté sans autorisation préalable formelle de la BNB.
6. Un enregistrement des données biométriques est obligatoire pour les zones sécurisées de la Banque. On enregistrera pour cela les données informatiques correspondant à votre iris.



Que faire en cas d'incendie et d'évacuation ?

1. Signal d'évacuation : haut-parleurs et/ou sirènes continues.
2. Evacuez les locaux avec votre personne de contact.
3. N'utilisez ni les ascenseurs ni les tourniquets ou portes coulissantes.
4. Utilisez les sorties de secours (voir les pictogrammes).
5. Rendez-vous avec les membres du personnel au point de rassemblement.
6. Au point de rassemblement, annoncez-vous auprès du responsable d'évacuation (reconnaisable à sa veste jaune).



Votre personne de contact à la BNB

(à remplir par le visiteur)

Nom :

Fonction :

Tél. : Tél. portable: